

L'AMICE se félicite du vote Omnibus II au Parlement européen

AMICE, l'Association des assureurs mutuels et des coopératives d'assurance en Europe, se félicite du vote sur la Directive Omnibus II en séance plénière du Parlement européen. Ce vote ouvre la voie à la poursuite du processus législatif. Les assureurs mutuels et coopératifs européens saluent l'accord des organes législatifs sur le texte de ce projet de loi important et appellent maintenant les institutions, y compris EIOPA, à **préparer rapidement les actes délégués et les normes techniques d'exécution (ITS)** dans l'esprit de l'accord conclu.

L'association souligne toutefois la nécessité d'accorder plus d'attention à l'égard de trois grandes questions:

Proportionnalité

Pour l'AMICE, la proportionnalité a toujours été une exigence politique primordiale. Par conséquent, l'association reconnaît et salue l'inclusion **d'éléments de proportionnalité** dans le texte final d'Omnibus II. Les dispositions qui permettent aux États membres **d'exempter de rapports trimestriels les plus petites entreprises** sont particulièrement importantes. Les autorités de contrôle nationales ne devraient pas maintenant ignorer les seuils d'application proposés (en termes de part de marché détenue) et doivent s'assurer que les exigences soient appliquées de manière proportionnée.

D'autre part, les membres de l'AMICE s'inquiètent beaucoup des orientations prévues pour les exigences en matière d'audit. La proposition de **soumettre toute divulgation publique à des impératifs d'audit externe** ne résiste pas à une analyse sérieuse du rapport coût-bénéfice et constitue une charge presque prohibitive pour les entreprises de petite et moyenne taille.

Mise en garde contre la surréglementation (« gold-plating ») et une mise en œuvre inégale dans les divers États membres :

Toute démarche de cette nature par les États membres ou leurs autorités nationales compétentes crée une distorsion de la concurrence, qui **nuît à la notion de marché unique** et qui risque en outre d'affaiblir la compétitivité internationale des acteurs concernés.

– suite au verso-

La suite du calendrier :

Gregor Pozniak, le Secrétaire Général de l'AMICE craint que le moindre retard dans la poursuite du processus pourrait créer une pression insupportable pour les assureurs européens, et ceci entre le moment où toutes les règles de mise en œuvre sont publiées et la date de mise en application qui a été fixée au niveau politique au 01/01/2016.

La forte détermination politique à s'en tenir à la date de mise en application de 2016 est pour beaucoup dans l'accord Omnibus II. Cependant, les initiatives législatives futures doivent être **transparentes** afin de garantir un processus de mise en œuvre adéquat.

L'AMICE demande que les discussions en cours aboutissent aussi rapidement que possible afin qu'elles puissent être transcrites dans la législation. Les prochains actes délégués et l'application des normes techniques d'exécution (ITS) et d'orientation **ne devraient pas s'écarter des compromis trouvés** par les décideurs politiques.

De nouveaux concepts qui ne sont pas liés à des investissements à long terme ou à la zone de garanties à long terme ou ceux traitant d'erreurs ou d'incohérences **ne devraient pas être inclus dans les prochaines normes techniques d'exécution (ITS) de l'EIOPA**, mais pourraient plutôt être intégrées comme modifications après la mise en œuvre de Solvabilité II en 2016.

- Fin -

Voir aussi : [Prise de position de l'AMICE en réaction à l'accord trouvé par le trilogue concernant Omnibus II](#)

Notes aux rédacteurs:

A propos de l'AMICE, l'Association des assureurs mutuels et des coopératives d'assurance en Europe.

AMICE est le porte-parole des assureurs mutuels et coopératifs en Europe. L'association, dont le siège est à Bruxelles, préconise un traitement juste et approprié des assureurs mutuels et coopératifs sur le marché unique européen. AMICE encourage la création et le développement de solutions innovantes au profit des citoyens et de la société en Europe.

L'assurance mutuelle et coopérative suit les principes de solidarité et de durabilité et se caractérise par l'adhésion de membres et par une gouvernance démocratique. Le modèle de gestion mutualiste, centré sur l'utilisation des surplus au profit de ses membres, est la façon naturelle de faire de l'assurance.

En Europe, les 3000 assureurs regroupés dans le secteur mutuel et coopératif comptent pour plus de la moitié des projets d'assurance et représentent une part de marché de 30 %. Ils couvrent plus de 200 millions de clients et emploient plus de 300 000 salariés au sein de l'Union européenne.

AMICE compte 110 membres directs et représente 1000 mutuelles supplémentaires à travers leurs associations nationales. De ce fait, AMICE est le porte-parole privilégié d'une grande partie du secteur de l'assurance.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Gregor Pozniak, Secrétaire Général de l'AMICE
+32 2 609 56 41 | gregor.pozniak@amice-eu.org | www.amice-eu.org